

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

L'an deux mille treize et le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gaudens, convoqué d'urgence par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à 18 h 00.

### **PRESENTS :**

Maire Président : Jean-Raymond LEPINAY

Adjoints : Stéphane PRECIGOUT, Michel SIBRA, Catherine MOUNIELOU-AUBAN, Brigitte DE LARRARD, Marie-Cécile BARTHET, Marie-Pierre BACARISSE, Rémy LAHORE

Conseillers : Gilbert SAINT-BLANCAT, Serge LATREILLE, Yolande CHOTIN, Chantal MALAVAL, Pierre-Jean ABADIE, Renée DUBA, Noëlle TOULOUSE, Luisa LABERE, Katia MONTOLOIX, Vanessa BOMPART, Arlette BAUX, Pierre JAMMES, Huguette RIVES, Martine RIEU-GRIFFE, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN

### **ABSENTS :**

Adjoints : Michel PEREZ, Jérôme GASPERI

Conseillers : Jean-Jacques LASSERRE, Joël DUPIN, Michel CHAUBARD, Eric HEUILLET (excusé), Virginie NEBRA, Bernard DARREES, Sylvie BARAT

Ont donné procuration :

Michel PEREZ	à	Stéphane PRECIGOUT
Jérôme GASPERI	à	Vanessa BOMPART
Michel CHAUBARD	à	Gilbert SAINT-BLANCAT
Virginie NEBRA	à	Pierre-Jean ABADIE
Bernard DARREES	à	Josette CAZES
Sylvie BARAT	à	Martine RIEU-GRIFFE

M. LAHORE est désigné secrétaire de séance.

-----

Le conseil municipal vote à l'unanimité le caractère d'urgence de la séance.

-----

### **ENGAGEMENT FINANCIER EN FAVEUR DES COMMUNES DU COMMINGES SINISTREES PAR LES INONDATIONS DES 18 ET 19 JUIN 2013 VOTE D'UNE AIDE D'URGENCE**

M. le Maire présente le rapport suivant :

Les événements graves qui ont frappé le Sud du Département ces derniers jours laissent de nombreuses communes dans une situation catastrophique.

La solidarité s'impose, notamment au niveau du Comminges, et la commune de Saint-Gaudens, d'ores et déjà très mobilisée, se doit d'apporter son aide.

L'Association des Maires de France du Département a fait savoir qu'elle recueillait les dons en vue de les répartir à destination des communes sinistrées.

C'est pourquoi il vous est proposé, sur la base de 2 € par habitant, d'accorder cette aide et de la verser à l'A.M.F.

Si d'autres communes adoptent une telle mesure en Haute-Garonne, l'effort collectif débouchera sur une somme significative, constitutive d'une aide d'urgence.

Il s'agit ici de jouer au plus pressé, sans attendre les indemnisations et assurances à venir.

Je vous propose

DE VERSER une aide de 23 506 € (11 753 habitants) aux communes sinistrées, par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France 31 en charge de la collecte des fonds.

ADOPTE

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 40.